

**RÉPONSES D'HYDRO-QUÉBEC  
DANS SES ACTIVITÉS DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ  
AUX ENGAGEMENTS NUMÉROS 6 ET 7**



**Engagement n<sup>o</sup> 6 (demandé par RTIEÉ)**

*Vérifier s'il existe ou est prévu un programme de transition du PUEÉRA à l'électrification du chauffage et déposer la description de ce programme quant aux Îles-de-la-Madeleine, Wemotaci, la Romaine ou tout autre réseau applicable.*

**Engagement n<sup>o</sup> 7 (demandé par RTIEÉ)**

*Indiquer le nombre de conversions qui ont été financées par Hydro-Québec Distribution, aux Îles-de-la-Madeleine, du chauffage de source thermique vers le chauffage électrique, et spécifier le coût de l'aide financière unitaire offerte.*

**Réponses aux engagements n<sup>os</sup> 6 et 7 :**

1 D'emblée, le Distributeur précise qu'il n'existe pas, pour les clients admissibles  
2 au PUEÉ, de programme spécifique de transition vers des systèmes de chauffage  
3 à l'électricité ou autre dans les réseaux autonomes. En effet, le Distributeur adapte  
4 sa stratégie selon le réseau et le scénario d'alimentation en électricité retenu.

5 Cela étant, pour le réseau des Îles-de-la-Madeleine, la stratégie actuelle du  
6 Distributeur consiste à alimenter à l'électricité les systèmes de chauffage dans les  
7 nouvelles constructions et convertir à l'électricité les systèmes de chauffage dans  
8 les bâtiments en rénovation majeure et les systèmes au mazout en fin de vie utile.  
9 Pour ce réseau, le Distributeur s'est donné comme objectif de ne pas convertir les  
10 systèmes de chauffage de plus de 100 clients par année afin que les nouvelles  
11 charges n'exercent pas trop de pression sur la capacité de la centrale au diesel,  
12 avant qu'un choix ne soit retenu pour l'alimentation du réseau. La stratégie finale  
13 dépendra du scénario d'alimentation retenu.

14 Au 28 juin 2021, le Distributeur a converti les systèmes de chauffage de 124 clients  
15 du réseau des Îles-de-la-Madeleine depuis 2019 à la suite de l'annonce du projet  
16 de raccordement en janvier 2018. L'appui financier du Distributeur est en moyenne  
17 de 10 k\$ par client.

18 Pour le réseau de Wemotaci, qui a été raccordé au réseau intégré en 2008, le  
19 Distributeur a conclu une entente avec la communauté qui consistait au paiement  
20 d'un montant forfaitaire à la suite de l'arrêt au 31 décembre 2009 des programmes  
21 commerciaux à l'égard des clientèles résidentielle et affaires.

22 Pour le réseau d'Inukjuak, tel que prévu au contrat d'approvisionnement en  
23 électricité, les coûts de remplacement des systèmes de chauffage de l'eau à  
24 l'électricité et des espaces à la biénergie mazout-électricité sont assumés par le  
25 producteur privé.

26 Finalement, comme les systèmes de chauffage principal des clients du réseau de  
27 La Romaine sont déjà à l'électricité, aucune entente n'est requise.